

Marseille, le 20 Mars 2024

**De : La commission régionale marche nordique Compétition**

**Aux : à tous les clubs de la Ligue d'Athlétisme Région Sud**

**Objet : Règlement des championnats régionaux Région Sud 2024 de Marche Nordique.**

## **REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL DE MARCHE NORDIQUE 2024**

### **1. - GENERALITES**

La Ligue d'Athlétisme Région Sud a décidé d'attribuer au club les Penitents en Durance, l'organisation du 7<sup>ème</sup> championnat régional de Marche Nordique aux Mées.

Cette compétition est programmée le Samedi 25 Mai 2024. Cette compétition a un label régional et fait partie du challenge ligue de la Région Sud.

L'organisation technique est à la charge du club désigné, sous le contrôle de la Commission Régionale de marche nordique en compétition de la Ligue d'Athlétisme Région Sud et sous la tutelle de la Commission Sportive et Organisation.

### **2. - REGLEMENTS**

Ce règlement est applicable pour ce championnat régional de marche nordique.

#### 2.1 Catégories concernées

Cette course concerne les catégories de cadet à masters 10 féminins et masculins, titulaire d'une licence « **COMPETITION** » auprès de la FFA.

#### 2.2 Programme

Ce championnat se déroulera à l'occasion de l'épreuve de la Nordique des Penitents. Le parcours labellisé, d'une longueur de 13,2 kms est constitué de 4 boucles.

Le départ est prévu à 10h30 pour les hommes et les femmes à Mées (04) au Stade de la Taura – Lac des Mées.

### 2.3 Classements

**Equipe.** Une équipe est composée de 4 marcheurs d'un même club titulaires d'une licence compétition. Celle-ci est obligatoirement mixte avec 2 hommes et 2 femmes.

Le calcul du classement par équipe s'effectue par l'addition des temps des 4 marcheurs d'un même club. Le règlement fédéral sera appliqué pour la composition des équipes avec au maximum un muté ou un étranger.

En cas d'égalité, c'est le temps réalisé par le 4<sup>ème</sup> marcheur qui sera retenu.

Le classement par équipe se fera par club maître.

**Individuel.** Le classement individuel se fera par club maître.

### 2.4 Récompenses

**Equipes.** Seront récompensés les 3 premières équipes mixtes. Il sera attribué une coupe pour l'équipe et une médaille pour chacun des athlètes.

**Individuel.** Seront récompensés les 1ers premiers de chaque catégorie de cadet à master 10 (Féminin et masculin)

### 2.5 Pénalités

Le juge annoncera verbalement le numéro du dossard ainsi que la faute commise tout en présentant le carton jaune devant l'athlète. Le carton jaune représentera la pénalité sous forme de pictogramme.

Pénalités sous forme d'arrêt du marcheur : Le marcheur pénalisé devra s'arrêter instantanément à l'annonce de sa pénalité par le juge. L'arrêt est de 30 secondes. En cas de refus d'arrêt, le marcheur sera disqualifié.

Une vidéo du départ pourra être enregistrée. En cas de suspicion, le chef juge analysera l'enregistrement vidéo du départ et pourra pénaliser ultérieurement le ou les marcheurs n'ayant pas respecté le règlement. Cette pénalité sera un ajout d'un temps de 4min au temps final du marcheur.

En cas de faute sur la zone des 150m avant l'arrivée, il sera ajouté 4 min au temps final du marcheur.

A la 4<sup>ème</sup> pénalité, le marcheur aura un carton rouge par le chef juge ; il sera disqualifié, devra remettre son dossard à un juge et quitter le circuit.

La course caractérisée sera sanctionnée directement par un carton rouge par le chef juge. Un athlète pourra être informé de sa disqualification après l'arrivée s'il n'a pas été possible de lui signifier durant l'épreuve.

## 2.6 Tenue

Les compétiteurs doivent porter un maillot aux couleurs distinctives de leur club. Tout manquement entraînera la disqualification de l'athlète.

Les dossards fournis par l'organisateur doivent être visible en permanence tout au long de l'épreuve et portés à l'avant et dans le dos du marcheur.

## 2.7 Equipement

Les marcheurs doivent utiliser leur propre paire de bâtons de marche nordique. En cas de casse, des bâtons de remplacement seront mis à la disposition des athlètes dans la zone technique.

Un prêt de bâtons pourra se faire sur place. Un marcheur qui casse un bâton doit continuer le parcours jusqu'à la zone technique pour remplacer le bâton défectueux.

Sur les Marche Nordique Compétition en Circuit le port de sac, gourdes, Camel bak ne sont pas autorisés. Ne porter aucun sac ou Camel bak risquant de masquer l'un des dossards.

## 2.8 Engagement

L'engagement des athlètes possédant une licence **COMPETITION** (valide) est à la charge des clubs. Il se fera sur le site internet de la Ligue au plus tard pour le mercredi 22 Mai 2024 à minuit.

Cet engagement est gratuit pour les athlètes licenciés compétition uniquement dans un club de la Ligue d'athlétisme Région Sud.

Ne seront retenus dans les classements que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

**Il n'y aura pas d'engagement sur place pour participer au championnat régional de la ligue d'Athlétisme Région Sud.**

## 2.9 Litiges et réclamations

Les décisions des juges seront contraignantes et sans appel, et aucune réclamation ne peut être faite dans les aspects liés aux cartons montrés aux participants.

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Chef Juge de la compétition, seule habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au chef juge dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats.

## 2.10 Droit à l'image

La ligue d'athlétisme Région Sud informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

## 2.11 Environnement

Cette compétition se déroulant dans un milieu naturel, il est rappelé à chaque participant et aux responsables de club d'être particulièrement vigilant dans le respect du site de la compétition et de prendre en compte leurs déchets.

**RAPPEL** : toutes les décisions concernant ces championnats régionaux de Marche Nordique seront proposées par Commission Régionale de Marche Nordique en compétition et la Commission Sportive et Organisation pour validation du Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Veuillez recevoir mes sincères et plus vives salutations sportives.

Le président de la commission Marche Nordique Compétition  
LUQUE Jorge

